

**BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

**PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET  
DES QUESTIONS**

**COMMISSIE VOOR DE ECONOMISCHE ZAKEN  
EN DE TEWERKSTELLING**

**BELAST MET DE ECONOMISCHE TRANSITIE, HET WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN  
DE DIGITALISERING**

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI  
CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA  
TRANSITION NUMÉRIQUE**

**VERGADERING VAN WOENSDAG 11 MEI 2022**

**RÉUNION DU MERCREDI 11 MAI 2022**

**VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

**COMPTE RENDU PROVISOIRE**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

**Présidence : M. Michaël Vossaert, président.**

[107]

**QUESTION ORALE DE MME GLADYS KAZADI**

**À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,**

**concernant "le service citoyen".**

[109]

**Mme Gladys Kazadi (Les Engagés).**- La Plateforme pour le service citoyen a annoncé, début mars, avoir passé le cap symbolique d'une millième mission ouverte auprès d'un partenaire. Ces partenariats sont essentiels pour permettre la création de services de jeunes dans divers domaines, que ce soit dans des maisons de repos, des centres d'hébergement, des réserves naturelles, des projets de mobilité douce ou d'aide alimentaire, des centres culturels, des bibliothèques, des clubs d'handisport, etc.

J'aimerais que vous me fournissiez le suivi de ce projet dont les intérêts pour les jeunes sont importants et qui constitue une des ambitions de votre déclaration de politique générale.

Le service citoyen est un nouveau moyen d'accrochage ou de rattachage des jeunes. La plateforme pour le service citoyen propose aux jeunes de tous horizons sociaux de s'engager, pendant une période de six mois à un an, dans des projets utiles à la collectivité.

Durant cet engagement, les jeunes sont amenés, par le biais de missions d'intérêt collectif, à être quotidiennement confrontés à la vie sociale et professionnelle, mais aussi à recevoir des formations leur procurant les outils nécessaires et les compétences primordiales pour une insertion dans la société. Les formations sont dispensées dans les secteurs de l'aide aux personnes, la solidarité, la culture, l'éducation, la nature, l'environnement et l'éducation par le sport.

De plus, la crise sanitaire a particulièrement affecté les jeunes, notamment quant à leurs perspectives et au sens de la vie en communauté. Dans ce contexte, le programme citoyen montre d'autant plus son importante valeur ajoutée permettant aux jeunes de découvrir de nouveaux secteurs, de participer à la vie en société et de prendre le temps de s'immerger dans un environnement de travail utile à la société.

[111]

Où en est la mise en œuvre de la convention-cadre pour les prochaines années ?

Quels sont les rapports entretenus entre le service citoyen, Actiris et Bruxelles Formation ? Quelle forme prennent-ils et selon quelle fréquence ?

Combien de partenaires et de missions compte l'asbl en Région bruxelloise ? Quels sont les domaines les plus sollicités ?

Quels sont les moyens apportés par la Région pour la promotion du service citoyen auprès des jeunes ?

Quelles ont été les conséquences de la crise sanitaire sur la bonne tenue de ce service citoyen en 2020 et 2021 ? Quelles sont les leçons à en tirer ?

Quels sont les résultats du rapport d'activités de 2021 ? Combien de jeunes ont-ils pu participer au service citoyen en 2021 ?

Quels sont les profils des jeunes ayant participé au service citoyen en 2021 ? Dans quelle mesure ces profils diffèrent-ils de ceux du rapport d'activité de 2019 et celui de 2020 ?

Quelle part du Fonds social européen 2021-2027 est affectée au service citoyen ?

[113]

**M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Le service citoyen est un très chouette projet que beaucoup soutiennent et apprécient, dans sa philosophie générale. Ce que propose l'asbl Plateforme pour le service citoyen relève spécifiquement de la politique de cohésion sociale en lien avec l'émancipation des jeunes vers la vie active, qui est du ressort de ma collègue Mme Ben Hamou en Cocof. À ce jour, aucune convention-cadre n'a été établie avec l'asbl.

Comme nous sommes créatifs, en Région bruxelloise, et que nous disposons de peu de moyens en Cocof pour soutenir ce projet, nous avons mis en œuvre un financement à travers le Fonds social européen. Je continue par ailleurs à soutenir cette plateforme dans le cadre de la stratégie Go4Brussels 2030, en lui accordant un subside annuel de 400.000 euros, en provenance du programme européen.

Vous m'interrogez sur les relations entretenues entre l'asbl Plateforme pour le service citoyen, Actiris et Bruxelles Formation. Cette dernière est partenaire de l'asbl et conclut, avec les jeunes chercheurs d'emploi en service citoyen, un contrat de formation professionnelle. Ces jeunes bénéficient des avantages liés à ce statut conformément aux dispositions légales en vigueur, à l'exception des indemnités, prises en charge par la Plateforme pour le service citoyen.

[115]

Conformément à la législation sur les accidents du travail, Bruxelles Formation assure les jeunes bénéficiaires, notamment lors des déplacements entre le domicile et l'organisme d'accueil, les centres de formation ou tout endroit où se déroule la formation théorique ou pratique.

Les formations organisées par l'asbl portent sur l'acquisition de compétences générales dans les quatre domaines suivants : l'aide aux personnes et la solidarité, l'accès à la culture et à l'éducation, l'environnement et l'éducation par le sport. Le partenariat entre Bruxelles Formation et la Plateforme pour le service citoyen a été reconduit pour l'année 2022, la demande étant - à l'instar de 2021 - de couvrir par un contrat de formation 120 jeunes chercheurs d'emploi de moins de 25 ans, sans aucune exigence de niveau de diplôme.

La sensibilisation relève de la Plateforme pour le service citoyen et une collaboration a été établie avec la Cité des métiers de Bruxelles, qui fait la promotion de ce mécanisme de soutien et d'orientation vers la vie

active. Si l'asbl ne collabore pas directement avec Actiris, le service citoyen est néanmoins reconnu comme une action positive donnant droit à la dispense de recherche d'emploi.

S'agissant du nombre de partenaires et de missions, je n'ai pas de chiffres spécifiques à vous communiquer en ce qui concerne le territoire bruxellois. Je peux toutefois vous fournir les chiffres généraux de la Plateforme pour 2020. Sur les 446 jeunes bénéficiaires du service citoyen en Belgique, 40 % ont réalisé leur mission principale dans le domaine de l'aide aux personnes (migrants, personnes âgées et précarisées), 28 % dans le secteur de l'environnement (fermes pédagogiques, coopératives, soins animaliers, etc.), 18 % dans le milieu de la culture et de l'éducation (maisons de jeunes, théâtres, écoles de devoirs, écoles) et 4 % dans le domaine du sport, qui est en plein développement à la suite d'un partenariat avec l'Adeps.

S'agissant des moyens apportés par la Région, comme je l'ai indiqué, il s'agit depuis le début de la législature d'un montant annuel de 400.000 euros qui proviennent des fonds européens.

[117]

S'agissant des conséquences du Covid-19 sur le programme de cette plateforme, comme d'autres structures et programmes d'encadrement, il a souffert des restrictions et des réglementations visant les rassemblements de personnes et les activités en présentiel. Les équipes pédagogiques ont dû constamment adapter leur planning et les programmes de formation. De nombreux organismes d'accueil tournaient au ralenti. Une semaine d'intégration en résidentiel prévue en octobre 2020 a été annulée à cause du confinement. Malgré tout cela, le service estime avoir pu maintenir les éléments principaux de son programme.

La Plateforme pour le service citoyen a réorienté ses priorités d'action vers les associations aux besoins les plus urgents à la suite de la crise sanitaire. Les jeunes sont venus en soutien aux maisons de repos, aux abris de jour, aux centres de distribution de vivres et aux hôpitaux. L'action a, en outre, été étendue à des organismes comme BXL Refugees ou Médecins du monde qui n'étaient pas partenaires de la Plateforme, mais qui furent ciblés au vu de l'urgence de leurs besoins. Les jeunes y ont accompli des tâches variées comme des aides logistiques, l'accueil de personnes, le service des repas, la préparation de colis alimentaires, la récolte de matériel de couture, la confection de masques, etc.

Pour répondre à votre question sur les résultats du rapport d'activités de 2021, je dispose de deux pages de chiffres que je mettrai à votre disposition.

Quant à la part du Fonds social européen 2021-2027 affectée au service citoyen, l'Europe a pris du retard dans la programmation de ce fonds et n'a pas encore déterminé les projets à retenir. Notre demande est bien de poursuivre le soutien au service citoyen, mais je ne peux pas encore vous communiquer la décision européenne. Il faut toutefois savoir que les moyens attribués à la Région bruxelloise seront en légère diminution, ce qui fait peser une menace sur chacune de nos demandes.

[119]

**Mme Gladys Kazadi (Les Engagés).**- Vous avez entamé votre allocution en parlant du service citoyen comme d'une "chouette" initiative. Je trouve léger de le résumer de la sorte. J'ai énuméré les nombreux bienfaits dont peut se targuer la Plateforme pour le service citoyen. Vous en parlez aussi dans votre déclaration de politique générale. Réduire aujourd'hui le service citoyen à une "chouette" initiative est dégradant pour la plateforme.

Concernant la convention-cadre, dont le gouvernement nous parle aussi dans sa déclaration de politique générale, nous ne sommes toujours nulle part à deux ans de la fin de la législature. Vous en faisiez pourtant

une ambition forte de la déclaration. Il est regrettable qu'aucune impulsion supplémentaire n'ait été donnée, sous cette législature, en soutien à la plateforme.

- *L'incident est clos.*

[123]

## QUESTION ORALE DE MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL

**À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,**

**concernant "la mobilité interrégionale en matière d'emploi".**

[125]

**Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).**- Selon un récent rapport du SPF Emploi, la plupart des Belges cherchent du travail dans la Région dans laquelle ils vivent. Les dernières statistiques disponibles, datant de 2019, montrent que 84,2 % des Belges travaillent et résident dans la même Région.

Concrètement, ce sont surtout les Flamands qui sont les plus réticents à travailler ailleurs : 89,4 % d'entre eux occupent un emploi sur le territoire flamand. Mais la Wallonie et Bruxelles n'affichent pas un taux beaucoup moins élevé : 82 % des personnes résidant en Wallonie travaillent dans cette même Région et 81,3 % des habitants de la Région bruxelloise travaillent dans la capitale.

La Belgique offre à ce niveau un énorme paradoxe, avec des marchés de l'emploi affichant énormément de pénuries, et des Régions avec des bassins de demandeurs d'emploi qui pourraient très bien travailler dans une autre Région et ainsi répondre à la demande, mais ne le font pas.

Le taux d'emploi des 20-64 ans s'élevait à 70,6 % en 2021 en Belgique. L'effet négatif de la crise du Covid-19 sur le taux d'emploi est donc derrière nous. Toutefois, pour atteindre un taux d'emploi de 80 % en 2030, plus de 600.000 personnes supplémentaires devront trouver un emploi. À Bruxelles, le taux d'activité des 20-64 ans est même seulement de 62,9 %.

On peut se demander si les différentes Régions de notre pays, en ce compris la nôtre, adoptent un système d'incitation à l'emploi qui stimule réellement les gens à traverser la frontière linguistique. Lorsque l'on constate que certains emplois seront remplis par des personnes venant de pays limitrophes ou d'autres pays membres de l'Union européenne et non par des citoyens belges de part et d'autre des frontières régionales, on peut se demander s'il ne faudrait pas créer des politiques d'activation à l'emploi plus stimulantes et si certaines règles en la matière ne devraient pas être revues.

Une amélioration de la mobilité interrégionale en la matière peut s'avérer bénéfique pour toutes les parties prenantes, que ce soit le chercheur d'emploi ou l'employeur, mais aussi les deux Régions concernées, en remplissant plus d'offres d'emplois, d'un côté, tout en réduisant le taux d'inactivité, de l'autre.

[127]

Vous connaissez cet objectif des 80 %. Comment Bruxelles Économie et emploi articule-t-elle son action pour inciter les Bruxellois à chercher des emplois vacants dans les autres Régions ? Comment Actiris, le VDAB et le Forem communiquent-ils pour s'assurer que les chercheurs d'emploi qui sont aidés dans leur recherche retrouvent l'intégralité des offres d'emploi qui correspondent à leurs critères, leurs profils, dans un espace géographique dépassant les frontières régionales ? Quelles sont les pistes poursuivies pour améliorer cette communication ?

Êtes-vous en contact avec vos homologues flamand et wallon pour définir une stratégie commune ? Quels sont, selon vous, les freins majeurs à la mobilité interrégionale ?

Quelle est l'incidence de l'avènement du télétravail généralisé sur vos politiques d'activation d'emploi ?

Quelles mesures sont-elles à l'étude pour améliorer l'attractivité de l'emploi et encourager les Flamands et Wallons à venir travailler à Bruxelles ? Quelles mesures concrètes sont-elles mises à l'étude par Actiris pour améliorer la mobilité interrégionale ?

[129]

**M. Bernard Clerfayt, ministre.** - Si la mobilité interrégionale est bien sûr un concept intéressant, elle n'est pas pour autant un objectif en soi. Nous serions ravis que 100 % des chercheurs d'emploi et travailleurs bruxellois travaillaient dans notre Région, sans regretter qu'aucun d'eux ne travaille ailleurs. La mobilité interrégionale n'est qu'un moyen parmi d'autres d'atteindre l'objectif général de promouvoir le plein emploi à Bruxelles ou d'offrir la chance à tous les Bruxellois de trouver un emploi qui leur plaît.

Vous citez les chiffres du SPF Emploi et en déduisez que les Flamands sont plus réticents. Or, ce n'est pas une question de réticence, mais de taille de la Région. Il ne s'agit donc pas d'une attitude propre aux habitants des trois Régions à l'égard du travail en Région bruxelloise. Bruxelles étant petite, un plus grand nombre de travailleurs trouve un emploi dans une autre Région, comparativement à la Flandre. Les gens se déplacent de 20 à 30 km autour de chez eux pour travailler et plus d'emplois sont disponibles en Flandre dans ce périmètre.

Il s'agit avant tout d'augmenter le taux d'emploi des Bruxellois. Si des emplois sont disponibles à l'entour de la Région, il n'y a pas de raison pour que les Bruxellois ne soient pas incités et accompagnés pour répondre à ces offres.

[131]

Nous avons d'ailleurs déjà travaillé sur ce dossier puisqu'en 2021, nous avons voté le nouvel accord de coopération avec la Flandre. Nous avons modernisé et fortement élargi, sur mon initiative, l'accord de coopération antérieur avec celle-ci, qui concerne le VDAB et Actiris. Nous avons signé avec les services de la ministre flamande Mme Crevits un nouvel accord qui renforce à de nombreux niveaux cette coopération interrégionale.

La Flandre a besoin de main-d'œuvre : actuellement des offres d'emploi ne sont pas pourvues dans cette Région, et les prévisions à moyen terme relatives à la pyramide des âges montrent que la Flandre aura besoin de beaucoup plus de main-d'œuvre encore dans les années qui viennent. Or Bruxelles dispose d'une large réserve de main-d'œuvre, jeune et sans doute prête à répondre à des offres d'emploi dans les environs de la Région.

L'accord de coopération, que nous avons discuté et adopté au parlement et qui est maintenant mis en œuvre, vise un fonctionnement plus fluide du marché du travail en vue d'accroître les compétences des demandeurs d'emploi bruxellois, mais aussi de parvenir à une plus grande mobilité des demandeurs d'emploi entre les Régions.

Le nombre de Bruxellois qui vont travailler dans les Régions voisines augmente d'année en année, continuellement, notamment grâce au soutien d'Actiris et des dispositifs d'accompagnement des chercheurs d'emploi, mais aussi parce qu'il y a une forte demande en Flandre.

Dans l'accord de coopération, nous avons par exemple mis en œuvre la commande de formations par Actiris, grâce à laquelle des parcours intégrés comprenant des cours de langues, des formations et un accompagnement vers le travail sont proposés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris au travers du partenariat avec le VDAB.

[133]

Nous nous échangeons les offres d'emploi. Par conséquent, les offres d'emploi du VDAB parviennent automatiquement sur le site d'Actiris. Lorsque des chercheurs d'emploi prennent connaissance de celles-ci et souhaitent y répondre, Actiris propose un accompagnement personnalisé sous-traité. Appelé le "mandatement", il est mené par le VDAB, qui peut à la fois dispenser des cours de néerlandais et des cours relatifs aux compétences professionnelles requises pour ces emplois disponibles en Région flamande. Par ailleurs, les employeurs flamands sont de plus en plus disposés à engager des travailleurs bruxellois, même si ces derniers n'ont qu'une connaissance limitée du néerlandais. Par "limitée", il faut entendre "suffisante" pour obtenir l'emploi. Ils pourront ensuite parfaire leurs connaissances du néerlandais sur place.

Actiris et le VDAB sont également partenaires d'Aviato, le centre de l'emploi de Brussels Airport et de toute la communauté aéroportuaire. Nous orientons de nombreux chercheurs d'emploi vers Aviato, notamment pour des métiers peu qualifiés. Actiris réalise donc une mise en correspondance entre les profils des demandeurs d'emploi bruxellois et les postes disponibles. Ce travail sera d'ailleurs renforcé au regard de l'actuelle pénurie de main d'œuvre.

S'agissant de la communication entre le VDAB, le Forem et Actiris, il existe des flux automatiques d'échanges d'offres d'emploi entre les trois organismes. En 2020, 214.439 offres d'emploi ont ainsi été échangées automatiquement entre les différents services d'emploi régionaux. Pourtant, en raison du confinement, 2020 a été une année assez calme en matière d'activité économique.

La volonté est de poursuivre ces échanges automatiques d'informations et d'utiliser la Banque-carrefour de la sécurité sociale pour mettre en place des actions efficaces relatives à la formation et à l'accompagnement.

Une attention accrue est par ailleurs accordée à la manière dont les offres d'emploi des services publics sont communiquées auprès des chercheurs d'emploi.

[135]

Nous sommes bel et bien en contact avec nos partenaires des autres Régions. Dans le cadre de la conférence interministérielle de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale, une plateforme interfédérale a été créée pour lutter contre les métiers en pénurie. Elle regroupe les services de l'emploi fédéral et régionaux, lesquels doivent nous soumettre de nouvelles propositions d'activation orientées notamment vers les secteurs en pénurie.

Elle est également amenée à émettre des recommandations, à analyser les difficultés de mobilité, dont la barrière de la langue, et à encourager les entités fédérées à mettre en œuvre de bonnes pratiques. Parmi ces dernières, l'accord de coopération entre les Régions bruxelloise et flamande est cité en exemple. La Flandre a désormais conclu le même accord avec la Région wallonne et le Forem.

Une analyse a été réalisée conjointement par view.brussels et l'Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding, VDAB). En effet, conformément audit accord de coopération, view.brussels et le VDAB collaborent pour déterminer le profil des emplois qui seront demandés en Flandre, autour de Bruxelles, ainsi que les besoins de formation et d'activation dans ces domaines.

En 2021, ces deux structures ont produit une analyse conjointe des freins potentiels à la mobilité, à savoir l'inadéquation des qualifications, des compétences linguistiques et des compétences numériques, le transport, la garde des enfants et des obstacles liés à la discrimination.

Reconnaissons que, longtemps, les employeurs flamands ont négligé Actiris pour des raisons liées à la discrimination à l'embauche. Nous sommes actifs dans ce domaine. Nous cherchons à ne mettre en avant que les compétences de nos chercheurs d'emploi. Nous voulons démontrer aux employeurs qu'il n'y aucune raison d'en douter en raison d'autres caractéristiques personnelles.

[137]

Le télétravail affectera différemment les métiers intellectuels et manuels. Selon les secteurs, la dynamique de l'emploi en sera un peu bouleversée. Nous restons attentifs à ce point.

Nous attendons de la plateforme interfédérale des propositions et recommandations pour soutenir plus encore la mobilité interrégionale et les mesures concrètes d'Actiris. De notre côté, nous continuerons à mener des études ciblées sur les zones d'emploi et leur accessibilité, à développer les compétences, notamment linguistiques, des chercheurs d'emploi bruxellois, à offrir des formations sur mesure adaptées aux besoins de l'entreprise et à sensibiliser sur les opportunités existant en périphérie bruxelloise en déconstruisant certains préjugés.

[139]

**Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).**- Même si la mobilité interrégionale n'est pas un objectif en soi, il est impératif de la soutenir dans notre Région. Elle ne doit pas être liée à la dimension de la Région, mais bien aux chiffres du chômage. Un citoyen qui trouve un emploi à côté de chez lui n'aura pas nécessairement envie de traverser la frontière linguistique, même si elle est proche.

Les liens avec le VDAB étaient, certes, déjà assez forts, mais l'accord de coopération que vous avez signé est l'occasion d'améliorer encore la mobilité interrégionale. J'aimerais donc savoir comment cette mobilité a pu être concrètement améliorée. Il est visiblement trop tôt pour pouvoir faire des constats, mais quelle méthode allez-vous employer pour juger la qualité des actions déployées ? Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas de savoir combien de personnes ont pu trouver un emploi sans Actiris, mais surtout combien ont des difficultés à trouver un emploi à Bruxelles.

Vous avez parlé de l'accompagnement personnalisé. Cela me semble être une des pistes les plus sérieuses pour aider véritablement le demandeur d'emploi à trouver un travail qui lui convienne. À cet égard, sur quels indicateurs se base Actiris pour conclure que les actions déployées sont qualitatives et portent leurs fruits ?



Je suis très heureuse d'entendre que vous vous êtes intéressé à Aviato. Nous savons à quel point le bassin de Zaventem ne bénéficie pas suffisamment aux Bruxellois. Je suis convaincue que nous pouvons mieux faire que ce qui a été fait jusqu'à présent.

[141]

Je lirai certainement avec le plus vif intérêt l'étude de view.brussels sur tous les obstacles que vous avez évoqués. Je serai bien évidemment particulièrement intéressée par les mesures que vous mettez en œuvre pour remédier à tous les problèmes que vous avez pu décrire, et je compte sur vous pour aller de l'avant.

Pouvez-vous juste faire le point sur le bassin de Zaventem ?

[143]

**M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Aviato, mis en place sous la mandature précédente, réunit les entreprises de la communauté aéroportuaire, le VDAB et Actiris. Il dispose d'un bureau d'information commun et d'une structure conjointe, avec du personnel détaché d'Actiris et du VDAB. Celui-ci traite les demandes des entreprises de la communauté aéroportuaire et les dirige vers les deux offices de l'emploi.

Les chiffres que j'ai récemment consultés reflètent manifestement l'impact du confinement, qui a mis tout le secteur à l'arrêt en 2020-2021. Ceux que nous avons reçus avec un certain décalage se sont même détériorés par rapport aux chiffres des premières années, vu le contexte particulier. Tous s'accordent cependant à dire que le projet est essentiel, tant pour la communauté aéroportuaire que pour Bruxelles.

Lors de mes visites sur place, j'ai constaté que la communauté aéroportuaire était réellement demandeuse pour que davantage de Bruxellois occupent des postes dans l'ensemble des entreprises – principalement de fret ou de cargo – autour de l'aéroport. Avec la reprise de leurs activités, les opportunités d'emploi sont immenses. Hors crise sanitaire, les chiffres reflétaient d'ailleurs une progression croissante du nombre de Bruxellois orientés vers Aviato.

Si vous me posez une question spécifique, je pourrai vous apporter les chiffres précis liés à ce projet.

[145]

**Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).**- Qu'en est-il d'une évaluation de cet accord de coopération ?

**M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Nous avons signé cet accord de coopération en mai et l'avons adopté au parlement en septembre. Les chiffres que je demanderais maintenant ne montreraient donc pas encore d'effet majeur. Les nouveautés sont les suivantes :

- le VDAB et Actiris ont entrepris des études conjointes des évolutions du marché de l'emploi sur les années à venir, qui conduisent l'action en matière d'orientation des chercheurs d'emploi et de sélection des formations dans ces deux institutions ;

- ensuite, le mandatement du VDAB a été fortement élargi : celui-ci est maintenant chargé de préparer ou de former des chercheurs d'emploi bruxellois pour répondre aux emplois ouverts par des entreprises situées en Flandre.

Si des chercheurs d'emploi souhaitent répondre aux offres d'emplois - on ne peut pas les y forcer -, le travail d'Actiris consiste à les préparer et à les orienter vers le VDAB. La Région bruxelloise paie au VDAB la

formation préparatoire en langue ou en compétences professionnelles adaptées aux besoins de l'entreprise flamande qui souhaite les engager.

Parmi les écueils restants, on trouve le stéréotype mental consistant à croire que travailler en Flandre est impossible ou compliqué. Un autre problème, qui est plus réel, peut être la difficulté de se rendre sur place, parce que l'accessibilité de certaines zones d'entreprises en périphérie est moins grande que la mobilité intrabrugeoise, surtout pour les emplois dont l'horaire commence tôt. Cela dépasse mes compétences en matière d'emploi.

Troisièmement, il existe un autre stéréotype mental, celui des employeurs flamands qui ne veulent pas considérer les chercheurs d'emploi bruxellois comme des travailleurs adaptés à leurs besoins.

[149]

C'est le travail que mène le VDAB pour convaincre les employeurs de la Région flamande des compétences détenues par les chercheurs d'emploi bruxellois, qu'Actiris sélectionne et oriente vers le VDAB. Tels sont les grands axes de l'accord, qui ne concerne pas qu'Aviatio mais l'ensemble du territoire flamand.

Je vous confirme que toutes les offres d'emploi du VDAB se trouvent dans le flux d'informations du site d'Actiris et sont accessibles aux chercheurs d'emploi. Vous pouvez le vérifier sur le site d'Actiris : vous y trouverez des emplois à Ostende, à Genk, à Anvers. Je ne dis pas qu'il est facile de les trouver, mais d'aucuns sont peut-être prêts à parcourir la distance pour un emploi qui correspond à leurs besoins.

- *L'incident est clos.*

[153]